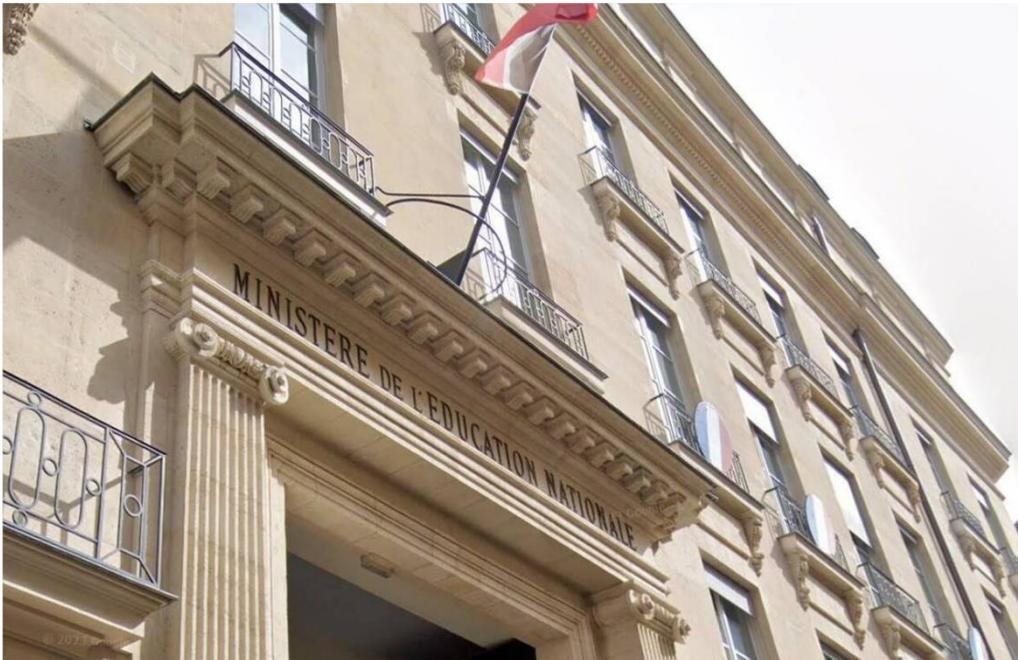


Langues régionales : des lycéens manifesteront devant le ministère de l'Éducation le 7 février

Ouest-France – le 25/01/2024

<https://www.ouest-france.fr/societe/manifestation/langues-regionales-des-lyceens-manifesteront-devant-lassemblee-nationale-le-7-fevrier-2d141b78-bb8e-11ee-afe8-d81ceac7fa4c#:~:text=%C2%AB%20Les%20moyens%20allou%C3%A9s%20par%20l,f%C3%A9vrier%202024%2C%20%C3%A0%2012%20h>

En marge d'une audition par des députés, le collectif « Pour que vivent nos langues » appelle les lycéens qui apprennent le breton, le corse ou le basque à se rassembler devant le ministère de l'Éducation, mercredi 7 février. Les manifestants réclameront plus de moyens pour l'enseignement des langues régionales.



La façade du ministère de l'Éducation à Paris. | GOOGLE STREET VIEW

« Les moyens alloués par l'État pour l'enseignement de nos langues restent dérisoires au regard des nécessités. » Dans un communiqué, le collectif « Pour que vivent nos langues » annonce une manifestation de lycéens à Paris, le 7 février 2024, à 12 h. Initialement prévue devant l'Assemblée nationale, elle a été déplacée devant les fenêtres du ministère de l'Éducation.

Venus de Bretagne, de Corse, d'Alsace, du pays Basque ou d'Occitanie, ces lycéens qui apprennent une langue régionale réclament « une évolution de l'article 2 de la Constitution française qui instaure à ce jour la langue française comme unique langue de la République ».

« Situation préoccupante » pour les langues

Malgré le vote de la loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion, portée par le député du Morbihan Paul Molac, en avril 2021, ensuite partiellement

censurée par le Conseil constitutionnel, le collectif estime que « la situation des langues minoritaires en France reste préoccupante ».

« Pour que vivent nos langues » réclame « un réel statut pour nos langues, afin qu'elles puissent demeurer vivantes et sortir de la précarité dans laquelle l'État les a installées au fil des décennies ».

Le prénom Fañch toujours interdit

Le collectif dénonce encore l'interdiction par la justice de prénoms comportant un n tilde, comme Iñaki ou Fañch, dénonçant une « liberté de choix à géométrie variable ».

Deux familles qui avaient prénommé Fañch leurs enfants, ces derniers mois, à Lorient et Angers, ont dû ôter ce signe diacritique à la demande du ministère public. « Une violence sociale inadmissible », s'était insurgé le président de la région Bretagne Loïg Chesnais-Girard.

La manifestation du 7 février à Paris se déroulera en marge de l'audition de six lycéens et lycéennes par les députés membres du groupe d'études « Langues et Cultures Régionales » de l'Assemblée nationale.